



## Intersyndicale Fonction publique du 19 février 2019

### Note aux organisations

---

Montreuil, le 20 février 2019

#### **Objet : compte rendu de l'intersyndicale Fonction publique du 19 février 2019**

Cher-e-s camarades,

L'intersyndicale Fonction publique s'est réunie hier matin à l'UNSA.

Toutes les OS (les 9) étaient présentes.

L'ordre du jour était de débattre des perspectives de mobilisation compte tenu de la situation actuelle.

#### **La CGT**

Nous avons souligné combien la période était lourde d'enjeux et combien les derniers éléments dans la Fonction publique (CCFP informel du 12 février, « réunion technique » du 18 février, confirmant d'une part nos pires craintes par rapport aux projets dévastateurs du pouvoir exécutif (maintien du gel de la valeur du point d'indice, nouvelles et massives suppressions d'emplois, abandons de missions publiques, projet de loi de démantèlement du Statut...) et, d'autres part, que le camp d'en face confirmait son passage en force en ne cédant rien sur ses principales orientations.

Face à cela, notre organisation a d'emblée précisé qu'elle s'inscrivait pleinement dans la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars (nous avons d'ailleurs proposé un appel unitaire à 4 OS de la FP : FO, SOLIDAIRES, FSU et FAFP, qui pourrait être validé et diffusé à la fin de cette semaine).

Mais, face à l'ampleur inédite des attaques contre la Fonction publique, nous avons rappelé notre détermination à élever le rapport de forces par un processus dédié à la Fonction publique.

A cette fin, nous avons proposé :

- Le boycott des 3 Conseils supérieurs (Territorial, Hospitalier et Etat), y compris de la 2ème convocation.
- Le boycott du Conseil commun, prévu le 6 mars, mais aller à la 2ème séance pour émettre un vote officiel.
- Saisine unitaire, sur les points essentiels du projet de loi, des députés et sénateurs.
- Journée de grève et de manifestations autour de la date du passage au Conseil des ministres du projet de loi, l'échéance envisagée par le gouvernement étant le 27 mars ou peut être le 3 avril.
- Un texte unitaire cadrant tout ce processus de la 1ère séquence de mobilisation sortant au plus tard lundi 25 février.

## **La FSU et Solidaires**

Ces 2 organisations ont développé, tant sur l'analyse de la situation que sur le développement du rapport de forces, des positions allant dans le même sens que les nôtres, même si leurs mandats étaient moins précis.

## **La CFDT**

Comme d'habitude et sans surprises, la CFDT s'est montrée l'organisation la moins allante sur la construction du rapport de forces, même si elle ne peut faire l'impasse sur des perspectives de mobilisation.

De même, sur l'analyse du projet de loi, la CFDT se déclare certes opposée aux volets sur les organismes consultatifs et le recours aux contractuels, mais est beaucoup plus nuancée sur le reste.

Bref, est prête à faire certaines choses mais rejette toute perspective de grève dans la période.

Sur les boycotts également, sa position n'était pas tranchée.

## **FO**

C'était un peu la surprise de la matinée.

En effet, si cette organisation a déclaré partager pleinement nos analyses, en particulier sur les dangers historiques que le projet de loi représente, ainsi que sa conviction de la nécessité d'élever le rapport de forces au plus haut niveau, elle a déclaré ne pas pouvoir s'engager sur une perspective d'action FP fin mars-début avril, en tout cas avant que le 19 mars ne soit passé.

En revanche, FO est d'accord pour des démarches visant à boycotter les 4 instances.

## **CGC, CFTC et FAFP**

Tout en disant ne pas avoir de mandat, à ce stade, pour des actions passant par la grève, ces 3 organisations considèrent que la situation est grave et que la concertation n'existe pas avec ce gouvernement.

Elles se sont dites prêtes à regarder et à participer à diverses initiatives : boycott, actions diverses,...

## **UNSA**

Cette organisation a tenu des propos assez fermes quant à son désaccord de fond avec le projet de loi et sur l'attitude du gouvernement.

Disponible pour des actions et des constructions unitaires, elle a cependant estimé qu'un appel à la grève demeurerait « trop complexe » aujourd'hui.

L'UNSA a plaidé pour des actions le 27 mars (jour possible du Conseil des ministres sur le projet de loi), envisageant le dépôt possible de préavis de grève « de couverture ».

A l'évidence, après ce tour de table, la situation était délicate.

Certes, hormis la CFDT en retrait, le rejet du projet de loi s'avérait ferme et net.

Mais, la perspective de construction de grève spécifique à la FP n'était partagée, en tout cas à ce stade, que par la CGT, la FSU et Solidaires.

Pendant la réunion, la délégation CGT a échangé, dans des conditions évidemment délicates, par l'éventualité de pousser pour un appel de nos 3 organisations.

Mais, au bout du compte, il nous a semblé que le risque à prendre une telle option était trop important.

Nous avons donc fait le maximum pour aller le plus loin possible lors de cette intersyndicale en ne rompant pas le front large constitué.

Les dispositions suivantes ont été arrêtées :

- Boycott des 3 conseils sup et du conseil commun (seule la CFDT n'a pas confirmé cet engagement) puis présence au 2<sup>ème</sup> séance et, de manière assez unanime, expression d'un vote contre (toujours réserve de la CFDT).
- Journée d'information, d'initiatives et d'interpellations le vendredi 27 mars.
- La CGT propose un communiqué unitaire traduisant cette démarche (le projet a été adressé l'après-midi même aux 8 autres OS). La validation est prévue pour jeudi.

De manière concomitante, le projet d'appel unitaire à l'action interprofessionnelle du 19 mars circule donc auprès de FO, Solidaires (qui a déjà validé le texte), la FSU et la FAFP. Comme déjà indiqué, cet appel pourrait aussi être rendu public jeudi.

**Une nouvelle intersyndicale FP est prévue le jeudi 13 mars au soir à la CGT.**

Il s'agira bien sûr de faire un point après la séquence des conseils sup et du conseil commun, après le boycott des premières séances et les votes (si tout s'est tenu à cette date).

Il s'agira surtout de construire les suites du processus au-delà du 27 mars.

La nécessité impérieuse d'élever le rapport de forces et de lui conférer des formes de continuité devra conduire la CGT à prendre ses responsabilités, peut être dans une dynamique unitaire restreinte, en tout cas le 13 mars.